

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 20 décembre 2023

Liste des membres	2
Préambule	3
Première partie de la séance.....	3
I. Installation du nouveau conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges :	3
1. Élection du président du conseil d'institut.....	3
2. Désignation des quatre personnalités extérieures (<i>annexes 1 à 4</i>).....	3
a. <i>Candidature de Mme Coret</i>	4
b. <i>Candidature de Mme Magne</i>	4
c. <i>Candidature de M. Reix</i>	4
d. <i>Candidature de Mme Veillon</i>	4
Seconde partie de la séance	5
II. Approbation du compte rendu du 4 octobre 2023 :.....	5
III. Proposition des directeurs adjoints de l'Inspé de l'académie de Limoges :	5
IV. Budget prévisionnel 2024 de l'Inspé de l'académie de Limoges (<i>annexe 5</i>):.....	6
V. Demande de subvention pour le Tournoi de Mathématiques du Limousin (<i>annexes 6 à 8</i>) : 8	
VI. Tarifs des locations de salles à l'Inspé de l'académie de Limoges (<i>annexe 9</i>) :	8
VII. Calendrier <i>Mon Master</i> :	8
VIII. Informations diverses :	9

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BATTUT	ITRF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	CORET (*)	MCF – Université de Poitiers
M.	DONZEAU	Principal-Adjoint du collège d'Arsonval – Brive-La-Gaillarde
Mme	LEGROS	MCF- Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	PERRIER-GAY	Directrice de l'école élémentaire Léon Berland - Limoges
M.	PETREAUULT	IGÉSR honoraire
M.	REIX (*)	Directeur de l'Atelier Canopé 87 - Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ROUCHAUD	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges – temps partagé 2 nd degré
M.	VALETTE	Vice-Président du Conseil d'Administration – Université de Limoges
Mme	VEILLON (*)	Proviseure-adjointe du lycée agricole Les Vaseix - Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BESSETTE	Vice-présidente déléguée Vie de Campus - Université de Limoges
Mme	BOUSSELY	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
M.	DOBBELS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges – temps partagé 2 nd degré
Mme	HAGÈGE	PU – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGNE (*)	Représentante de l'association des CÉMÉA
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur Adjoint – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres invités :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	RKIBI	Directeur des Affaires Financières – Université de Limoges

(*) les personnalités extérieures ne pourront prendre part aux votes qu'en seconde partie de la séance

Préambule

Les mandats des conseillers étant arrivés à terme, la composition du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges a dû être intégralement renouvelée. Pour rappel, ce conseil d'institut se compose de vingt-huit membres dont quatorze élus, deux représentants de l'Université de Limoges, sept membres désignés par Madame la Rectrice de l'académie de Limoges, un représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine et quatre personnalités extérieures.

En ce qui concerne les membres élus, des élections ont eu lieu les 22 et 23 novembre 2023. Tous les collèges ont été renouvelés à l'exception de celui des représentants des usagers (collège F), aucune candidature n'ayant été déposée. Par conséquent, de nouvelles élections devront être organisées en début d'année 2024 afin d'élire quatre représentants au sein de ce collège.

Le conseil d'institut de ce jour va se dérouler en deux parties :

- durant la première partie de la séance, les conseillers vont devoir élire un nouveau président du conseil d'institut puis ils devront se prononcer sur les candidatures des quatre personnalités extérieures ;
- durant la seconde partie, les personnalités extérieures, une fois leur candidature approuvée, pourront prendre part aux votes et aux discussions prévus à l'ordre du jour de ce conseil.

Première partie de la séance

I. Installation du nouveau conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges :

Le nouveau président du conseil d'institut n'ayant pas encore été élu, c'est M. Pétreault, Inspecteur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche honoraire qui, en tant que doyen d'âge, présidera cette première partie de séance. La séance débute à 14h15.

1. Élection du président du conseil d'institut

M. Pétreault rappelle aux conseillers qu'ils doivent procéder à l'élection d'un nouveau président du conseil d'institut.

La candidature de M. Pétreault est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	15	Pour	15	Contre	0	Abstention	0
----------------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

2. Désignation des quatre personnalités extérieures (annexes 1 à 4)

M. Pétreault précise qu'il revient désormais aux conseillers de se prononcer sur les candidatures des quatre personnalités extérieures proposées. Parmi ces dernières, il faut noter que :

- deux d'entre elles siégeaient déjà au sein du conseil d'institut ;
- les deux autres sont de nouvelles candidatures ;

a. Candidature de Mme Coret

Mme Coret est maîtresse de conférences en Sciences du Langage à l'Université de Poitiers. Elle siégeait déjà au conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges et est candidate pour poursuivre son mandat.

M. Pétreault propose de mettre la candidature de Mme Coret au vote. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	15	Pour	15	Contre	0	Abstention	0
----------------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

b. Candidature de Mme Magne

M. Pétreault soumet ensuite la candidature de Mme Magne, coordinatrice des CEMEA (Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active). Mme Magne siégeait elle aussi lors des derniers conseils d'institut. Comme Mme Coret, Mme Magne souhaite que son mandat soit renouvelé.

M. Pétreault met la candidature de Mme Magne au vote. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	15	Pour	15	Contre	0	Abstention	0
----------------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

c. Candidature de M. Reix

M. Pétreault poursuit avec une nouvelle candidature, celle de M. Reix, directeur de l'Atelier Canopé 87 Limoges.

Sa candidature est soumise au vote des conseillers et elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	15	Pour	15	Contre	0	Abstention	0
----------------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

d. Candidature de Mme Veillon

Enfin, M. Pétreault présente la candidature de Mme Veillon, proviseure-adjointe au lycée agricole des Vaseix de Limoges.

Sa candidature est soumise au vote et est également adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	15	Pour	15	Contre	0	Abstention	0
----------------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Seconde partie de la séance

Avant de poursuivre l'ordre du jour de conseil d'institut, M. Pétreault propose de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Les personnalités extérieures peuvent désormais prendre part aux votes.

II. Approbation du compte rendu du 4 octobre 2023 :

M. Pétreault s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du 4 octobre 2023.

Mme Legros, maîtresse de conférences à l'Inspé, fait remarquer que son nom apparaît dans la liste des présents du conseil d'institut du 4 octobre 2023 alors qu'elle n'y a pas assisté. Son nom sera donc retiré de ce compte rendu.

Aucune autre observation n'étant émise, M. Pétreault propose de passer au vote du compte rendu du conseil d'institut du 4 octobre 2023. Celui-ci est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	18	Pour	17	Contre	0	Abstention	1
----------------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

III. Proposition des directeurs adjoints de l'Inspé de l'académie de Limoges :

M. Rouvellac souhaite tout d'abord remercier M. Pétreault, d'avoir accepté de prolonger encore un peu son mandat et de présider le conseil d'institut de ce jour. Il poursuit en adressant également ses remerciements à l'équipe de direction sortante : M. Moyon, Mme Legros, M. Weil et Mme Zerrouki. Il souligne leur disponibilité sans faille. Il informe les membres du conseil que les démissions des directeurs adjoints ont été adressées à la Présidente de l'Université et seront effectives au 31 décembre 2023. Enfin, il tient aussi à remercier l'ensemble des services administratifs et de scolarité pour leur aide au quotidien dans le fonctionnement de l'institut. Mme Legros souhaite prendre la parole au nom des trois directeurs adjoints sortants afin de remercier à son tour l'ensemble des services administratifs et techniques de l'Inspé qui les ont accompagnés durant toute la durée de leur mandat.

M. Rouvellac propose ensuite aux conseillers la composition de la nouvelle équipe de direction de l'Inspé. Il explique que cette équipe a été constituée de sorte que tous les degrés de formation (primaire, secondaire et universitaire) soient représentés et qu'ainsi, chacun puisse apporter son expertise et une aide précieuse au moment de la prochaine réforme. Il indique qu'il a tenu à ce que chaque poste de directeur adjoint soit accompagné d'un référent. Ainsi :

- M. Joussein, professeur des universités, sera directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales et sera assisté par M. Rémondrière, maître de conférences, en tant que référent communication de la composante ;

- Mme Gaumet, professeure des écoles et actuelle responsable pédagogique du site de Guéret, sera également directrice adjointe du premier degré et sera accompagnée par M. Devianne, professeur des écoles et responsable pédagogique du site de Tulle, en tant que référent du premier degré ;

- à ce jour, le poste de directeur adjoint chargé du second degré n'a pas été pourvu mais M. Fatet, maître de conférences, a accepté d'être référent du second degré.

Il ajoute que Mme Bariant, nouvelle responsable administrative et financière, prendra officiellement ses fonctions à l'Inspé le 15 janvier 2024.

M. Pétreault propose de passer au vote. La proposition d'organisation du service de l'Inspé et des noms des membres de la nouvelle équipe de direction est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. Elle sera soumise à la Présidente de l'Université de Limoges.

Nombre de votants	19 (*)	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
----------------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite à l'arrivée de Mme Veillon

IV. Budget prévisionnel 2024 de l'Inspé de l'académie de Limoges (annexe 5) :

M. Rkibi, Directeur des Affaires Financières de l'Université de Limoges, présente le budget prévisionnel de l'Inspé de l'académie de Limoges pour 2024. Il indique que le budget de l'Université de Limoges sera voté dans sa globalité le 22 décembre 2023, afin d'être exécutoire au 1^{er} janvier 2024.

Le budget de l'Inspé a subi une baisse de 11 %. La dotation de l'Université s'élève cette année à 175 000 € contre 186 000 € en 2023. Cette baisse s'explique en partie en raison de l'augmentation du prix de l'énergie mais aussi du fait de la baisse de la dotation d'État.

M. Rkibi explique que le montant de la dotation se calcule au regard de ce qui est présenté au dialogue de gestion, de l'évolution des recettes et des dépenses et du nombre d'inscriptions administratives des étudiants.

Il rappelle que, dans un premier temps, 80% de ce budget est ouvert. À partir du 1^{er} septembre de l'année en cours, 10% sont ajoutés puis, 10% peuvent encore être dégelés en cas de besoin et sur demande.

Cette dotation se compose :

- d'une dotation socle d'un montant de 174 651 € ;
- de la somme de 349 € correspondant à 80 % de la taxe d'apprentissage encaissée en 2023 ;

Les objectifs et les perspectives budgétaires souhaités par l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année 2024 sont les suivants :

- maintenir un pourcentage important de la dotation pour assurer financièrement les déplacements des formateurs entre sites et les nombreuses visites de stagiaires en établissement, ce qui représente la somme de 50 000€. M. Rkibi en profite pour préciser que du mois d'avril 2024 jusqu'au mois d'août 2024, des tensions se feront sentir au niveau des déplacements en raison des Jeux Olympiques de Paris et qu'il sera nécessaire d'anticiper au maximum les déplacements ;
- continuer à prioriser le numérique avec des projets innovants (Master et formation de formateurs) à hauteur de 25 000 € (soit, 20 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement) ;
- poursuivre le projet AAP Nouvelle-Aquitaine « Immersions 360 degrés » en créant et en mutualisant des Espaces et des Ressources pour l'Apprentissage Immersif en Nouvelle-Aquitaine, soit un montant de 5 000 € en fonctionnement/investissement pour 2024 ;
- renforcer les partenariats internationaux pour la formation des étudiants via des mobilités sortantes, ce qui correspond à une priorité ministérielle affirmée, et ce, à hauteur de 4 276€.

M. Rouvellac souhaite également faire un point sur les ressources humaines de la composante. Il informe les conseillers qu'une réflexion devra être entamée dès janvier 2024 au sujet de la nouvelle réforme qui vise le retour du concours en fin de 3^{ème} année de licence pour le premier et le second degrés.

Les objectifs annoncés sont multiples. Il s'agira notamment de :

- renforcer les interventions des enseignants-chercheurs dans les formations MEEF, celles-ci étant encore jugées trop faibles par les évaluations HCERES (particulièrement dans la mention Premier degré) ;
- renforcer les interventions des « enseignants et des personnels d'éducation de terrain » comme souhaitée par la loi ;
- renforcer les compétences autour des didactiques disciplinaires ;
- renforcer les compétences autour de l'école inclusive ;

- renforcer les compétences autour du numérique éducatif ;
- renforcer les compétences des équipes en vue du passage à l'évaluation par compétences.

M. Rouvellac ajoute que plusieurs départs sont prévus tant du côté des personnels administratifs que du côté des enseignants chercheurs, en raison de mutations ou de départs en retraite. Il explique qu'au niveau des personnels administratifs, beaucoup de remplacements sont à prévoir et qu'il souhaite que l'accent soit mis cette année sur les postes administratifs.

Ainsi, plusieurs nécessités s'imposent pour la rentrée 2024-2025 :

• **Au niveau des personnels administratifs :**

- passage du contrat à durée déterminée (CDD) de l'agente d'accueil de l'Inspé de Limoges en contrat à durée indéterminée (CDI) au 1^{er} mars 2024 ;
- recrutement d'un ingénieur pédagogique ;
- demandes d'autorisation de recruter des agents contractuels (DARAC) auprès des services centraux afin d'assurer le remplacement :
 - d'un poste au service de la scolarité de l'Inspé au 1^{er} janvier 2024 ;
 - du poste de maintenance sur le site de Limoges au 1^{er} mai 2024 ;
 - du poste de maintenance sur le site de Guéret au 1^{er} août 2024 ;
- demande d'un contrat à durée déterminée (CDD) au service de la scolarité de l'Inspé de Limoges ;
- demande de création d'un poste de technicien au Pôle d'Ingénierie Pédagogique de la composante, envisagée pour la rentrée 2025.

• **Enseignants et enseignants-chercheurs :**

L'Inspé a déjà recruté cette année :

- un professeur agrégé (PRAG) en lettres modernes qui sera amené à intervenir sur les sites de Guéret et de Limoges ;
- un professeur des écoles (PE) pour le site de Tulle ;

D'autres postes d'enseignants vont être demandés à la publication afin de recruter :

- un professeur des universités avec un profil « psychologie cognitive, psychologie des apprentissages » pour intervenir prioritairement dans le premier degré et encadrer de la recherche et des stages, sur les 3 sites (Guéret, Limoges et Tulle) ;
- un maître de conférences avec un profil « Biologie, didactique des SVT » afin de faire des interventions dans le premier et dans le second degrés et encadrer aussi de la recherche et des stages.

Pour terminer, M. Rouvellac informe les conseillers sur le fait qu'actuellement, l'Inspé compte vingt enseignants-chercheurs, treize formateurs mis à disposition et vingt-quatre formateurs en temps partagé.

M. Lorenzo exprime des interrogations liées à l'année prochaine. En effet, le budget est établi à partir des pratiques et des connaissances actuelles mais il semble difficile d'anticiper d'éventuels coûts supplémentaires afférents à la réforme annoncée. M. Valette, vice-président du Conseil d'Administration (CA) de l'Université de Limoges rappelle que cette dernière peut apporter son aide et accompagner les composantes qui se trouveraient en difficulté.

M. Pétreault propose aux conseillers de passer au vote du budget prévisionnel pour 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
----------------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

V. Demande de subvention pour le Tournoi de Mathématiques du Limousin (annexes 6 à 8) :

M. Pétreault rappelle aux conseillers que chaque année, l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) de Limoges organise le Tournoi de Mathématiques du Limousin et sollicite à cet effet une subvention d'un montant de 500 € auprès de l'Inspé de l'académie de Limoges pour pouvoir mener à bien ce projet.

Ce tournoi mobilise chaque fois un certain nombre de classes et d'enseignants du Limousin et constitue un élément de formation important.

L'Inspé de l'académie de Limoges reste favorable à l'attribution de cette subvention, d'autant plus que l'IREM intervient auprès des étudiants du Master MEEF mention « Second degré », parcours « Professeur de mathématiques » et participe à leur formation.

M. Pétreault propose de passer au vote de cette demande de subvention au profit du Tournoi de Mathématiques du Limousin. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
----------------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VI. Tarifs des locations de salles à l'Inspé de l'académie de Limoges (annexe 9) :

M. Rouvellac annonce aux conseillers que les tarifs de location de salles à l'Inspé doivent faire l'objet d'une actualisation. Ceux-ci ont donc été revus au regard de la réglementation transmise par les services financiers de l'université de Limoges. Ces tarifs, s'ils sont adoptés par le conseil d'institut de l'Inspé, seront ensuite soumis au vote du CA de l'Université de Limoges.

M. Pétreault propose de passer au vote des nouveaux tarifs de location de salles à l'Inspé de l'académie de Limoges. Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
----------------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VII. Calendrier Mon Master :

M. Rouvellac indique aux conseillers que les candidatures pour l'entrée en première année de Master se font, pour la deuxième année consécutive, via la plateforme *Mon Master*. Pour cette année, des ajustements ont été apportés afin que le fonctionnement de *Mon Master* se rapproche de celui de *Parcoursup*. Il ajoute qu'une phase complémentaire aura bien lieu cette année et de ce fait, le calendrier a dû être un peu avancé. Celui-ci se décompose comme suit :

- publication de l'offre de formation ouvrant en septembre 2024 : le 29 janvier 2024
- phase de dépôt des candidatures : du 26/02/2024 au 24/03/2024 ;
- phase d'examens des candidatures du 02/04/2024 au 28/05/2024 ;
- phase de gestion des admissions : 04/06/2024 au 24/06/2024 ;
- phase complémentaire : du 25/06/2024 au 31/07/2024 :
 - ✓ phase de candidatures : du 25/06/2024 au 30/06/2024 ;
 - ✓ phase d'examens des candidatures : 01/07/2024 au 12/07/2024 ;
 - ✓ phase de gestion des admissions : du 15/07/2024 au 31/07/2024.

Pour M. Pétreault, le fait que la phase complémentaire se termine au 31 juillet 2024 est positif. En effet, cela signifie qu'aucune nouvelle candidature ne sera possible après cette date et que l'Inspé devrait alors avoir en sa possession des listes définitives ou quasi définitives pour la rentrée.

M. Rouvellac rappelle que dans le premier degré, pour accéder à la première année de Master MEEF, les candidats doivent passer une épreuve de positionnement. Suite au débat sur la pertinence de cette épreuve, il a été entendu que celle-ci restait un moyen de sélection pour lequel il est demandé une certaine polyvalence et un certain nombre de conditions pour pouvoir entrer à l'Inspé. Ainsi, cette épreuve a donc été maintenue et elle a été fixée cette année au 6 avril 2024. Pour cette mention, si les capacités d'accueil ne sont pas remplies lors de la phase principale d'admission et si des candidatures sont déposées lors de la phase complémentaire de *Mon Master*, il conviendra alors d'organiser une seconde épreuve de positionnement, dont la date a été anticipée et fixée au 8 juillet 2024 et ce, afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats.

Mme Battut, gestionnaire de scolarité à l'Inspé, demande des précisions sur la situation d'étudiants qui seraient à l'étranger au moment de l'épreuve de positionnement et donc en incapacité de venir la passer. Des solutions sont-elles envisagées dans ce cadre-là ? M. Rouvellac répond qu'il est impossible de modifier la date de l'épreuve ou de prévoir une autre date ou une autre modalité de recrutement pour ces étudiants. Cela engendrerait inévitablement des inégalités entre les candidats.

M. Rouvellac souhaite également faire un point sur les admissions directes en deuxième année de Master MEEF. Celles-ci sont possibles et chaque responsable de formation est libre d'accepter ou de refuser une candidature. Pour autant, il souligne que le parcours du candidat doit être cohérent avec le master MEEF demandé. En tout état de cause, toute candidature doit nécessairement faire l'objet d'une réponse et/ou, en cas de refus, d'un avis motivé auprès du candidat. Il rappelle qu'une non réponse de la part de l'administration vaut acceptation.

VIII. Informations diverses :

M. Pétreault indique aux conseillers qu'il présidait son dernier conseil d'institut ce jour et qu'a priori, c'est M. Obert, Inspecteur Général de Physique-Chimie, qui serait pressenti pour lui succéder. Il conviendra donc de fixer le calendrier des prochaines réunions du conseil d'institut en concertation avec M. Obert lorsque celui-ci sera officiellement nommé par la Madame la Rectrice de l'académie de Limoges.

Les conseillers n'ayant pas d'autres questions ou remarques, M. Petreault les remercie pour leur participation pour ce conseil et durant les cinq années écoulées et il clôt la séance à 15h36.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Gilles PÉTREULT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr